Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Cabinet de la ministre déléguée

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code de diffusion CNW 01

LA MINISTRE LUCIE CHARLEBOIS LANCE LE PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2015-2020

Montréal, le 7 décembre 2014 – La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, a lancé aujourd'hui le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Ce plan d'action découle des nombreux travaux réalisés au Québec au cours des dernières années en matière de lutte contre l'itinérance et, notamment, de la Politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*. Il est l'aboutissement d'une démarche issue de la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux et de 15 autres ministères et organismes.

« Avec ce plan d'action, nous démontrons clairement la volonté de notre gouvernement de prévenir et de réduire l'itinérance. L'objectif est de nous donner collectivement, grâce à la mobilisation de tous, les moyens d'agir en amont afin d'intervenir directement sur ce qui engendre ce phénomène. L'effort que nous effectuons aujourd'hui comme gouvernement est très important dans le contexte budgétaire actuel. Cela démontre notre volonté de soutenir les personnes les plus vulnérables de notre société », a déclaré madame Charlebois.

Ce plan d'action, qui s'appuie sur une approche préventive audacieuse, prévoit des investissements supplémentaires de 4,6 millions de dollars provenant du réseau de la santé et des services sociaux. Ces sommes s'ajoutent aux 8,1 millions de dollars investis dans la lutte contre l'itinérance qui seront entièrement maintenus. Mentionnons également les 42 millions de dollars prévus pour la réalisation de 500 nouveaux logements sociaux réservés pour la clientèle itinérante ou celle à risque de le devenir.

Le Plan d'action présente un ensemble de moyens concrets visant à intervenir sur les différents facteurs qui peuvent mener une personne à l'itinérance. Son approche globale, cohérente et durable est centrée sur le parcours de vie des personnes. Ainsi, elle propose d'agir préventivement et rapidement, et ce, dès l'enfance, notamment auprès des jeunes les plus vulnérables. Elle préconise aussi la prévention de la pauvreté des adultes et des aînés en leur offrant du soutien lors des périodes plus difficiles de leur vie afin de favoriser leur autonomie et d'améliorer de manière considérable leurs conditions de vie.

En plus des actions préventives, le Plan d'action vise également à aider les personnes en situation d'itinérance à se sortir de la rue. Ces mesures ont pour but de leur offrir une stabilité résidentielle et concernent également le revenu, les services de santé et les services sociaux, de même que l'insertion sociale et socioprofessionnelle. Elles ciblent aussi divers moyens pour éviter la marginalisation de ces personnes et pour leur accorder la place qui leur revient dans la société. À cet effet, un investissement non récurrent de 2,1 millions de dollars est également prévu pour la réalisation de projets particuliers.

Finalement, le Plan d'action propose divers moyens concrets pour prévenir et réduire l'itinérance chez plusieurs groupes de personnes, tels que les autochtones, les aînés et les femmes. En plus des mesures spécifiques élaborées pour la Ville de Montréal, le Plan prévoit aussi des actions ciblées dans différentes régions du Québec.

« Je suis très fière du plan d'action qui est présenté aujourd'hui, puisqu'il propose des mesures concrètes qui permettront à de nombreuses personnes de se sortir de la rue et de mieux s'intégrer à la collectivité. Ces mesures auront un impact positif réel, en améliorant la qualité de vie de toute la population, et particulièrement celle des personnes en situation de vulnérabilité », a conclu la ministre.

Il est possible de consulter le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 au msss.gouv.qc.ca/itinérance.

- 30 -

Renseignements : Alexandra Bernier
Attachée de presse de la ministre déléguée
à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse
et à la Santé publique
418 266-7181